

ASSEMBLÉE NATIONALE  
19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF893

présenté par  
M. Lenormand, Mme Bassire, M. Castellani, M. de Courson, M. Mathiasin, M. Serva et  
Mme Youssouffa  
-----

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

| Programmes                  | +       | -       |
|-----------------------------|---------|---------|
| Emploi outre-mer            | 100 000 | 0       |
| Conditions de vie outre-mer | 0       | 100 000 |
| TOTAUX                      | 100 000 | 100 000 |
| SOLDE                       | 0       |         |

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                  | +      | -      |
|-----------------------------|--------|--------|
| Emploi outre-mer            | 50 000 | 0      |
| Conditions de vie outre-mer | 0      | 50 000 |
| TOTAUX                      | 50 000 | 50 000 |
| SOLDE                       | 0      |        |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre le programme Cadres d'avenir à Saint-Pierre-et-Miquelon. Cet amendement vise à tirer les conséquences de la mesure 48 du Comité interministériel des outre-mer du 18 juillet dernier.

L'extension à Saint-Pierre-et-Miquelon s'explique par différents facteurs : la situation de l'emploi est plus favorable que dans l'Hexagone mais l'archipel souffre d'une situation de chute démographique. Celle-ci est estimée à 1,5 % par an entre 2013 et 2019, situation qui s'est accélérée par rapport à la période 2008-2013 (où la diminution constatée était de 0,6 % en moyenne par an).

Le territoire a donc besoin du retour de jeunes formés dans les métiers d'encadrement intermédiaires et supérieurs afin à la fois de couvrir les besoins locaux en termes de développement économique et social et de tenter d'enrayer la chute démographique amorcée.

Ainsi, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 100 000 € des AE et 50 000 € des CP de l'action 02 du programme 138 « Emploi outre-mer » de la mission « outre-mer »
- Une diminution de 100 000 € des AE et 50 000 € des CP de l'action 01 du programme 123 « Conditions de vie outre-mer ».